

qu'il y avait déjà un évêché à Châlon en 470 (1), à Nevers en 517 (2), à Mâcon en 538 (3), et ces dates ne sont évidemment pas celles de leur création.

On voit par le nom des trois villes que je viens de mentionner, et qui toutes trois faisaient précédemment partie du territoire propre des Éduens, que les créations nouvelles eurent lieu au préjudice de la cité de ces derniers (4), soit qu'on lui ait d'abord donné trop d'étendue, à cause du rôle ancien et de la prépondérance de cette nation, soit que seule elle renfermât des localités assez importantes pour servir de chefs-lieux aux nouvelles circonscriptions. Toutefois, on peut supposer que les cités voisines furent aussi mises un peu à contribution, car il paraît difficile d'admettre qu'on ait pu former quatre cités avec une seule, tout en conservant intact, sans trop de disproportion, le territoire des autres. Nous pensons donc que la cité de Châlon dut prendre quelque chose à celle des Lingons ; la cité de Mâcon à celle des Lyonnais ; et la cité de Nevers à celle des Auxerrois. Quelle fut

(1) De la Mure, *Hist. du dioc. de Lyon*, p. 53 ; *Gallia christ.* 2^e édit. t. iv, pr. col. 221.

(2) *Carte du premier royaume de Bourgogne*, par M. Roget de Belloguet, p. 156 et suiv.

(3) *Gall. christ.* t. iv, col. 1039. L'absence de la signature de l'évêque de Mâcon au célèbre concile d'Épaone, tenu en 517, et qui permet de fixer d'une manière précise l'étendue du royaume de Bourgogne, ne prouve pas du tout que la cité de Mâcon ne fût pas créée déjà. Mille circonstances ont pu empêcher l'évêque de Mâcon, en supposant qu'il y en eût un vivant alors, d'assister à ce concile.

(4) C'est ce qui explique, à mon avis, l'exiguité des trois diocèses de Châlon, Nevers et Mâcon, et particulièrement de celui-ci, créé le dernier. Telle est, en effet, la marche ordinaire des choses humaines : on va toujours du plus grand au moindre. Cette règle fut même poussée si loin, qu'on finit par créer des diocèses qui n'avaient pas cent paroisses. Aussi pouvait-on conclure presque généralement, à la fin du XVIII^e siècle, de l'antiquité des circonscriptions épiscopales par leur étendue.